



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 FEVRIER 2022**

Le 24 février à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 février 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS, Jonathan NOEL, Patricia LEFEBVRE (à partir de la CM/22/012)

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS

Paul BONMARTEL à Jean Pierre MOURIER

Patricia LEFEBVRE à Monique COURSELLE (de la CM/22/001 à CM/22/011)

Absent :

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

VOTE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022 - CM/22/001

A l'unanimité, le conseil municipal atteste que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 24 février 2022 conformément à la réglementation en vigueur et que le rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2022 (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LA CRÉATION D'UNE OMBRIERE SUR LE PARKING DES SERVICES TECHNIQUES - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT - CM/22/002

A l'unanimité, le conseil municipal rapporte la délibération CM/21/148 du 9 décembre 2021,

DECIDE D'APPROUVER le principe de réalisation de ces travaux,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel modifié comme suit :

Dépenses		Recettes	
Création d'une ombrière et chemin piéton (montant HT)	100 618,35 €	DSIL (80% du montant HT)	80 494,68 €
TVA	20 123,67 €	FCTVA (16,404%)	19 806,52 €
		Autofinancement	20 440,82 €
Total TTC	120 742,02 €	Total TTC	120 742,02 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 80 494,68 €,

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2022 (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ANCIENNE CHAPELLE SAINT ÉLOI - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT - CM/22/003

A l'unanimité, le conseil municipal rapporte la délibération CM/21/150 du 9 décembre 2021,

DECIDE D'APPROUVER le principe de réalisation de ces travaux,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel modifié comme suit :

Dépenses		Recettes	
Etudes	220 000 €	DSIL (80% du montant HT)	1 416 800 €
Travaux Chapelle Saint Eloi (montant HT)	1 551 000 €	FCTVA (16,404%)	348 617,81 €
TVA	354 200 €	Autofinancement	359 782,19 €
Total TTC	2 125 200 €	Total TTC	2 125 200 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 1 416 800 €,

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DÉLIBÉRATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE CHAPELLE SAINT-ÉLOI - CM/22/004

A la majorité : 25 voix Pour et 1 voix contre : Juan Carlos VEGAS

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public ainsi que l'ensemble des actes afférents à celui-ci.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 25 contre: 1 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DÉLIBÉRATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - CM/22/005

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure formalisée de la procédure avec négociation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public ainsi que l'ensemble des actes afférents à celui-ci.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DÉLIBÉRATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - CM/22/006

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public portant sur l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.

APPROUVE que la Ville du Trait soit le coordonnateur du groupement de commandes constitué.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que les éventuels avenants s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION D'UNE DEROGATION EXCEPTIONNELLE AU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR LES ABSENCES ENFANTS LIEES AU COVID SUR LA PERIODE DU 03 AU 21 JANVIER 2022 - CM/22/007

A la majorité : 22 voix Pour, 1 voix contre : François CRAMILLY et 3 abstentions : Rachel FOUCART, Sandrine LECLERC, Karine CHERON

PRENANT COMPTE du caractère exceptionnel de la situation sanitaire liée au COVID et de la gestion compliquée du protocole sanitaire dès la rentrée scolaire de janvier 2022.

PRENANT EN COMPTE de la période d'adaptation du 03 au 21 janvier 2022 pour les familles, l'éducation nationale et la collectivité,

DECIDE de déroger au règlement intérieur de la restauration scolaire et des activités périscolaires en prenant à charge le coût global qui devrait être porté par les familles dont les enfants ont été absents pour raison COVID sur la période du 03 au 21 janvier 2022 soit un montant total de 5 943.15€,

DECIDE de mettre en place la procédure de remboursement des familles touchées par cet évènement sur la période stipulée.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 22 contre: 1 abstention(s): 3 non votant(s) : 0

APPEL A PROJET RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP76) : DEMANDE DE SUBVENTION 2022 - CM/22/008

A l'unanimité, le conseil municipal décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents 76 dans le cadre des actions des services autour de la parentalité,

D'ENGAGER à inscrire au budget les crédits nécessaires à l'ensemble de l'opération,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTES (FAJ) GERE PAR LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE - CM/22/009

A l'unanimité, le conseil municipal décide de poursuivre l'octroi d'un soutien financier au dispositif Fond d'Aide aux Jeunes de la Métropole Rouen Normandie.

Considérant l'intérêt de ce dispositif pour aider les jeunes de la commune en difficulté sociale et/ou professionnelle, il est proposé de verser une participation au fonctionnement du FAJ de la Métropole, calculée sur la base de 0,23 €/ habitant soit une contribution de **0,23 € x 4946 habitants = 1137,58 €**

DIT que la charge financière sera portée au budget du centre social et imputée au compte.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à régler l'appel de cotisation pour l'année 2021, sur la base de la présente délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM) DU COLLEGE CDT CHARCOT - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - CM/22/010

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le montant des participations de la Ville à la classe CHAM pour l'année scolaire 2021-2022 à 13 676.50€.

La participation des communes est définie suivant le pourcentage d'élèves de chaque commune inscrits au collège en septembre 2021. La clé de répartition est la suivante :

- Yainville 11.29%
- Sainte Marguerite sur Duclair 29.78%
- Le Trait 58.93%

AUTORISE Monsieur le Maire a signé la présente convention.

DIT que ces dépenses seront imputées au compte 6288, respectivement, sur le budget de la ville 2022.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1

DON DE MOBILIERS, PETITS EQUIPEMENTS, DIVERS MATERIELS, MANUELS SCOLAIRES ET LIVRES A DES ASSOCIATIONS OU COMMUNES - CM/22/011

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le don de mobilier, petits équipements, divers matériels, manuels scolaires et livres encore en état dont les écoles de la commune n'ont plus usage.

AUTORISE Monsieur le Maire organiser les dons en fonction.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS VILLE - CM/22/012

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre à jour le tableau des emplois Ville comme suit :

EMPLOIS OCCUPES PAR DES AGENTS TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché	1	TC
A	Attaché principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 2			
B	Rédacteur	4	TC
B	Rédacteur principal 2ème classe	2	TC
B	Rédacteur principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 7			
C	Adjoint administratif	8	TC
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	8	TC
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	10	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 26			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			35

FILIERE TECHNIQUE			
A	Ingénieur principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1			
B	Technicien territorial	1	TC
B	Technicien principal 1ère classe	2	TC
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 3			
C	Adjoint technique	35	34 à TC, 1 à 30h
C	Adjoint technique principal 2ème classe	3	TC
C	Adjoint technique principal 1ère classe	3	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 41, dont 1 à 30h			
C	Agent de maîtrise	3	2 TC et 1 TNC (50%)
C	Agent de maîtrise principal	4	TC
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 7 dont 1 TNC (50%)			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			52 dont 1 à 30h et 1 50%)

FILIERE ANIMATION			
B	Animateur	1	TC
B	Animateur principal 2ème classe	2	TC
B	Animateur principal 1ère classe	2	1 TC et 1 TNC (80%)

total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 5 dont 1 TNC (80%)			
C	Adjoint d'animation	17	TC
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	TC
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjointes d'animation : 19			
TOTAL FILIERE ANIMATION			24
			dont 1 TNC (80%)

FILIERE MEDICO SOCIALE			
A	Assistant socio-éducatif	1	TC
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1			
A	Educateur de Jeunes Enfants	1	TC
total du cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants : 1			
C	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles	1	TC
C	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles	5	TC
total du cadre d'emploi des ATSEM : 6			
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			8

FILIERE CULTURELLE			
A	Bibliothécaire	1	TC
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 1			
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	28h
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 1 à 28h			
C	Adjoint du patrimoine	1	1 à TC
C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjointes du patrimoine : 2			
TOTAL FILIERE CULTURELLE			4
			Dont 1 à 28h

FILIERE SECURITE			
C	Gardien brigadier	3	TC
C	Brigadier-chef principal	4	TC
total du cadre d'emploi des Agents de PM : 7			
TOTAL FILIERE SECURITE			7
TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES			130

**EMPLOIS PERMANENTS OCCUPES PAR DES AGENTS
CONTRACTUELS PERMANENTS**

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché	1	TC
A	Attaché principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 2			
C	Adjoint administratif	3	TC
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	0	TC
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 4			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			6

FILIERE TECHNIQUE			
A	Ingénieur	0	TC
A	Ingénieur principal	0	TC
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 0			
B	Technicien territorial	0	TC
B	Technicien principal 2ème classe	0	TC
B	Technicien principal 1ère classe	0	TC
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 0			
C	Adjoint technique	2	TC
C	Adjoint technique principal 2ème classe	0	TC
C	Adjoint technique principal 1ère classe	0	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 2			
C	Agent de maîtrise	0	TC
C	Agent de maîtrise principal	0	TC
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 0			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			2

FILIERE ANIMATION			
B	Animateur	0	TC
B	Animateur principal 2ème classe	0	TC
B	Animateur principal 1ère classe	0	TC

total du cadre d'emploi des animateurs territoriaux : 0			
C	Adjoint d'animation	5	TC
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	0	TC
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 6			
TOTAL FILIERE ANIMATION			6

FILIERE MEDICO SOCIALE			
A	Assistant socio-éducatif	0	TC
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 0			
A	Educateur de Jeunes Enfants 2ème classe	0	TC
total du cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants : 1			
C	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles	0	TC
C	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles	0	TC
total du cadre d'emploi des ATSEM : 0			
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			0

FILIERE CULTURELLE				
A	Bibliothécaire	0	TC	
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 0				
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 0				
C	Adjoint du patrimoine	1	28h	
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	0	TC	
C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 1				
TOTAL FILIERE CULTURELLE			1	28h

TOTAL AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES	15
--	-----------

**EMPLOIS NON PERMANENTS OCCUPES PAR DES AGENTS
CONTRACTUELS NON PERMANENTS**

catégorie	grade de rattachement	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
C	Adjoint administratif	3	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 3			
B	Rédacteur	0	TC
B	Rédacteur principal 2ème classe	1	TC
B	Rédacteur principal 1ère classe	0	TC
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 1			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			4

FILIERE TECHNIQUE			
C	Adjoint technique	8	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 8			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			8

FILIERE ANIMATION			
C	Adjoint d'animation	9	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 9			
TOTAL FILIERE ANIMATION			9

TOTAL AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS TOUTES FILIERES CONFONDUES			21
--	--	--	-----------

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CREATION D'UN POSTE D'ASSITANT(E) DE GESTION ADMINISTRATIVE ET D'ACCUEIL - CM/22/013

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'assistant(e) de gestion administrative et d'accueil au sein du pôle citoyenneté.

Concernant le relais d'assistants maternels, les missions principales consisteront à :

- Assurer l'accueil téléphonique et proposer une information de premier niveau (planning, missions du RAM,...)
- Réaliser le secrétariat (prise de rendez-vous, gestion des inscriptions aux réunions d'informations et aux ateliers d'éveil des assistants maternels, de leurs attestations de suivi, saisie des données sur le logiciel-métier, actualisation des tableaux de bord...).

S'agissant de la bibliothèque, les missions concerneront essentiellement la préparation des documents avant de les mettre en consultation ou en prêt (une moyenne de 110 documents, hors revues, sont traités par mois sur une période de 10 mois pour leur appliquer une côte, un renfort, une couverture...). L'assistant(e) permettra également d'assurer un renfort de l'équipe, pour la mise en place des ateliers et en cas d'indisponibilité.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION JEUNESSE - CM/22/014

A l'unanimité, le conseil municipal décide de recourir à un contrat de projet d'une durée d'un an renouvelable pour le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission jeunesse, afin de contribuer à la structuration de la politique jeunesse, dans le cadre du schéma de développement du Projet éducatif social et culturel 2022-2025.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT «VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION» - CM/22/015

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place un contrat « volontariat territorial en administration » pour le recrutement d'un chef de projet junior, chargé de la conduite des travaux d'aménagement prévus dans le cadre du programme « Petites villes de demain », à temps complet pendant une durée de 18 mois»,

DECIDE qu'une demande sera déposée à ce titre auprès du délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, chargée de vérifier l'éligibilité de la demande, suivant la procédure à respecter,

DECIDE qu'après accord, l'agent sera recruté à temps plein dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 18 mois.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CONVENTION RELATIVE A L'AIDE A L'INSTALLATION D'UN MEDECIN LIBERAL - CM/22/016

A la majorité : 25 voix Pour et 1 voix contre : Juan Carlos VEGAS

DECIDE d'aider à l'installation d'un médecin libéral sur la commune du Trait selon les conditions énoncées ci-dessus afin de maintenir la démographie médicale et lutter contre le phénomène de désertification médicale,

DECIDE qu'en contrepartie, le médecin devra exercer pendant une durée de 5 ans, sous peine de devoir rembourser l'intégralité des sommes reçues en cas de départ anticipé,

DECIDE d'approuver la convention précisant les engagements réciproques de la Ville du Trait et du médecin.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 25 contre: 1 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DU REGIME DES ASTREINTES AU SEIN DE LA VILLE DU TRAIT - CM/22/017

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'annulation de la délibération en date du 19 décembre 2014.

DECIDE la modification du régime des astreintes au sein de la Ville du Trait selon les conditions énoncées en annexe,

DECIDE que les conditions de rémunération et de compensation des astreintes, fixés réglementairement selon le régime applicable à certains agents du Ministère chargé du Développement Durable et du Logement pour les agents de la filière technique, selon le régime applicable à certains agents du Ministère de l'Intérieur pour les agents des autres filières, suivront les évolutions induites par chaque changement d'arrêtés ministériels,

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ADHESION DE LA VILLE DU TRAIT AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE SEINE MARITIME - CM/22/018

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DELIBERATION RELATIVE AU DEBAT SUR L'EVOLUTION DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - CM/22/019

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,

DONNE SON ACCORD de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion, afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DELIBERATION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE FONCTION POUR L'ANNEE 2022 POUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNE DU TRAIT - CM/22/020

A la majorité : 23 voix Pour, 1 voix contre : Juan Carlos VEGAS et 2 abstentions : Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART

APPROUVE l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services, Monsieur Henri WATTIEZ, pour l'année 2022.

DIT que l'utilisation de ce véhicule de fonction par le bénéficiaire pourra se faire à des fins privées et sans limite de périmètre de circulation.

DIT que tous les frais (entretien, carburant, péage,...) liés à l'utilisation de ce véhicule seront pris en charge par la commune du TRAIT.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 23 contre: 1 abstention(s): 2 non votant(s) : 0

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE 2022 - CM/22/021

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à l'auto-école Vallée de la Ville du TRAIT, dispensatrice de la formation.

DE FIXER la composition du comité de suivi et de décision, comme suit :

- M Patrick CALLAIS, Maire
- M. Paul BONMARTEL
- Mme Marie-Claude BEAUFILS
- M. Christian LETEURTRE
- Mme Monique COURSELLE

DE FIXER le montant de cette bourse à un montant plafonné à 1575 €/ pers. et incluant les prestations suivantes : frais d'inscription, cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière illimité sur 12 mois (délai maximum de 18 mois pour les jeunes avec contraintes ou difficultés particulières), un accès illimité au cours en ligne « Pack web », 2 présentations à l'épreuve théorique du permis de conduire, 25 heures de conduite, 1 présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire.

D'APPROUVER la convention de partenariat entre la Ville et l'auto-école Vallée et la convention relative à l'attribution de la bourse au permis de conduire.

D'IMPUTER les dépenses en résultant au budget communal de l'exercice en cours, fonction 040 « Bureau emploi formation », chapitre 011 « charges à caractère général », article 6288 « autres services extérieurs ».

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE HYDRE EN SCENE A LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE DANS LE CADRE DU FESTIVAL SPRING - CM/22/022

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de la salle Hydre en Scène entre la ville et la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du spectacle « Désobérère » organisé le 11 mars 2022.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

REDEVANCE POUR L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'Y EXERCER UNE ACTIVITE ECONOMIQUE - CM/22/023

A la majorité : 24 voix Pour et 1 voix contre : Juan Carlos VEGAS et 1 abstention : Jonathan NOEL

DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2022, la redevance pour l'occupation de l'espace public comme suit :

- Part fixe :

- Terrasses de café et restaurants et autres utilisations commerciales (exposition de fleurs, d'outillages ou de matériels ...) en prolongement du commerce sans fixation au sol : 4 €/m²/an

- Utilisations commerciales avec aménagement au sol et/ou construction temporaire ou démontable (type véranda ou terrasse fermée) : 4 €/m²/an

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 24 contre: 1 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

CESSION DES PARCELLES AP N°148, AN N°530 ET AN N°514 A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE LA VILLE DE LE TRAIT (SEMVIT) - CM/22/024

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à céder à l'euro symbolique au profit de la SEMVIT les parcelles suivantes :

- AP n°148 d'une superficie de 3 m²
- AN n° 530 d'une superficie de 2 594 m²
- AN n°514 d'une superficie de 543 m²

MANDATE un notaire à l'effet d'établir l'acte correspondant, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de la SEMVIT.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à la réalisation de cette opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AN°356 DE 1 933 M² EN VUE D'UNE CESSION - CM/22/025

A l'unanimité, le conseil municipal rapport la délibération CM/21/137 du 10 novembre 2021,

DECIDE DE CONSTATER la désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée AN n°356 d'une contenance de 1 933 m²,

DECIDE D'APPROUVER le déclassement de la parcelle cadastrée AN n°356 d'une contenance de 1 933 m².

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

MOTION RELATIVE A LA HAUSSE DU COUT DE L'ENERGIE POUR LES COMMUNES - CM/22/026

A l'unanimité, le conseil municipal saisit Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances, sur la problématique de soutenabilité de cette hausse spectaculaire sur le budget a fortiori s'agissant d'une petite centralité en charge de services essentiels à la population.

DEMANDE la mise en place d'une « dotation énergie ».

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

MONUMENT AUX MORTS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR SA PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - CM/22/027

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prononcer un avis favorable sur une protection au titre des monuments historiques pour le monument aux morts de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires afférentes à cette opération et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT METROPOLE 2021 - CM/22/028

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement 2021 présenté par Monsieur le Maire.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

LOGEMENT COMMUNAL : REVISION DU PRIX DES LOYERS - CM/22/029

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer des révisions de loyers à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est donc proposé au Conseil de multiplier l'ancienne redevance par la valeur de l'indice de référence des loyers du deuxième trimestre 2021 soit + 0.42%.

Année	2020	2021
2 ^e trimestre	130,57	131,12

Le calcul du loyer 2022 de chaque logement communal s'effectue avec la formule suivante : Loyer 2022 = (loyer 2021 x IRL 2^e trimestre 2021) / IRL 2^e trimestre 2020

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 28 février 2022

Patrick CALLAIS
MAIRE

